



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources pour la CIPV

Point 13.5 de l'ordre du jour provisoire

1. À sa quatrième session, en 2009, la Commission des mesures phytosanitaires a noté qu'il était essentiel de mobiliser des ressources pour pérenniser le Secrétariat et le programme de travail de la CMP et que le nouveau Secrétaire à plein temps devrait rapidement s'occuper de cette question.
2. Lorsqu'il a pris ses fonctions, le Secrétaire a entrepris d'examiner les nombreux mécanismes, recommandations et stratégies qui ont été envisagés ces dernières années pour relever le défi que représente le financement durable de la CIPV. Ces éléments sont présentés dans le tableau ci-dessous. Sur la base de cet examen, et après avoir consulté le Bureau et le Secrétariat, le Secrétaire est convenu des modalités d'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources de la CIPV.

Contexte

3. Depuis la troisième réunion de la CIMP, en 2001, le défi du financement durable et les mécanismes qui pourraient être employés pour compléter les fonds de base de la FAO^[i] figurent à l'ordre du jour de la CIMP et de la CMP. D'autres instances (Bureau, PSAT, équipe chargée de l'évaluation indépendante) se sont également penchées sur ces questions. Même si elles ont suscité un grand intérêt et donné lieu à des analyses pertinentes, et si la gravité de la situation qui perdure depuis bientôt dix ans est reconnue par tous, le problème restera entier tant que les ressources seront insuffisantes pour exécuter l'ensemble des éléments du Plan d'activités. Les efforts engagés pour assurer un financement durable de la CIPV sont brièvement décrits ci-dessous, par ordre chronologique.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Stratégie/Mécanisme envisagé	Décision/résultat obtenu
Contributions obligatoires	Le Groupe de réflexion a recommandé de ne pas retenir cette formule ^[iii] . La CMP , à sa deuxième session , a décidé qu' <u>il en serait ainsi</u> , à moins de procéder à une révision générale de la CIPV ^[iii] .
Contributions volontaires	Le Groupe de réflexion a proposé au PSAT d'envisager un fonds fiduciaire alimenté par des contributions volontaires ^[iv] . À sa première session, la CMP a examiné différentes informations sur les contributions volontaires ^[v] . À sa deuxième session, la CMP a présenté les systèmes de contributions volontaires de l'OIE et de la convention de Rotterdam. Il a été décidé de <u>ne pas retenir cette formule</u> à moins de procéder à une révision générale de la CIPV ^[vi] .
Commissions ou redevances	Le Groupe de réflexion a recommandé d'étudier plus avant cette possibilité ^[vii] . À sa deuxième session, la CMP est convenue que <u>cette possibilité n'était pas viable pour le moment</u> ^[viii] .
Élargissement de la portée du fonds fiduciaire multilatéral de la CIPV	Le groupe de réflexion a recommandé de retenir cette formule en l'absence d'accord sur des contributions volontaires ^[ix] . La CMP , à sa deuxième session , a demandé qu'une stratégie de promotion et un mécanisme de planification axé sur les projets soient adoptés pour les activités du fonds fiduciaire ^[x] . La CMP , à sa troisième session , <u>est convenue de cinq projets relevant du fonds fiduciaire de la CIPV</u> ^[xi] . La CMP , à sa quatrième session , a pris une nouvelle fois note des cinq projets ^[xii] . L' évaluation a recommandé de <u>donner la priorité aux financements multidonateurs plutôt que bilatéraux</u> ^[xiii] .
Fonds fiduciaires bilatéraux et contributions en nature	Le Groupe de réflexion a recommandé d'inviter les parties contractantes à fournir des contributions en nature ^[xiv] . La CMP , à sa deuxième session , a <u>invité les pays à fournir des contributions en nature</u> ^[xv] .
Réunion ministérielle de haut niveau pour renforcer la volonté politique d'apporter une aide technique et financière continue	La CMP , à sa deuxième session , a décidé que le Bureau devrait envisager l'organisation d'une réunion ministérielle de haut niveau ^[xvi] .
Augmentation, par la FAO, du budget ordinaire de la CIPV	Le Groupe de réflexion a recommandé aux parties contractantes de demander instamment à la FAO d'augmenter le budget ordinaire de la CIPV ^[xvii] . L' évaluation a recommandé à la FAO de garantir un financement annuel de base systématique des activités principales du Secrétariat selon des modalités convenues par la CMP et la FAO ^[xviii] . Le Comité du Programme (l'un des organes directeurs de la FAO) a estimé qu' <u>il ne pouvait se pencher sur les problèmes de financement en l'absence d'une stratégie pluriannuelle</u> qui indique clairement les

	ressources nécessaires, les sources de financement potentielles ainsi que les résultats et les avantages attendus. Il a souligné combien il était important de garantir à la CIPV des financements accrus et fiables au titre du Programme ordinaire de la FAO, afin d'encourager la mobilisation de ressources extrabudgétaires et en nature ^[xix] .
Ajuster les activités de la CIPV et de la CMP en vue d'économiser les ressources humaines et financières	À la quatrième session de la CMP, le Bureau a proposé différents moyens pour ajuster les activités de la CIPV et de la CMP en vue d'économiser les ressources humaines et financières. La CMP, à sa quatrième session, est convenue que le Bureau et le PSAT devraient <u>se fonder sur ces observations pour élaborer le plan opérationnel pour 2010</u> ^[xx] .
Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources	L' évaluation a mis en évidence la nécessité de se doter d'une stratégie plus efficace de mobilisation des ressources. Un projet de stratégie a été présenté oralement à la troisième session de la CMP ^[xxi] . La CMP, à sa quatrième session, a pris note du document sur la mobilisation des ressources et l'a commenté ^[xxii] . Ce document présente les mécanismes qui pourraient être utilisés pour augmenter autant que possible les financements de base de la FAO (budget ordinaire) ainsi que les contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV et aux projets de la FAO financés par des fonds fiduciaires. Il souligne qu'en sus de la contribution de base de la FAO, 3 millions d'USD seront nécessaires chaque année à partir de 2010. Il énonce également les principes qui sous-tendent la stratégie : une source unique de financement ne suffit pas; des engagements à long terme (3 ans ou plus) sont nécessaires; toutes les parties contractantes ont une responsabilité en la matière. La CMP, à sa quatrième session, a noté que la mobilisation des ressources était une question urgente qui devrait être traitée par le nouveau Secrétaire à plein temps ^[xxiv] .

Prochaines étapes

4. Compte tenu de l'importance du problème et du rôle de premier plan dévolu au Secrétariat, le Secrétaire réunira durant l'été 2010 un groupe de 8 à 10 experts chargé d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources et un programme d'exécution de la stratégie de financement pluriannuelle de la CIPV. Le Bureau, le Secrétariat, la FAO, les conventions visées par l'article XIV de l'Acte constitutif et déposées auprès de la FAO, les organismes partenaires et bailleurs de fonds et les pays en développement y seront représentés. Le groupe sera chargé:

- d'examiner les stratégies et recommandations du *Cadre de financement durable de la CIPV* qui ont été présentées à la quatrième session de la CMP,
- de débattre des pratiques de gestion et mécanismes de financement employés avec succès par les autres conventions visées par l'article XIV de l'Acte constitutif et déposées auprès de la FAO,
- d'examiner toute autre recommandation sur la mobilisation des ressources que les membres de la CMP ont formulée avant la réunion d'experts,
- de rédiger une stratégie de mobilisation des ressources sur cinq ans et un programme d'exécution de la stratégie de financement pluriannuelle de la CIPV, qui seront examinés par le PSAT et présentés à la cinquième session de la CMP.

5. La CMP est invitée à:

1. *prendre note* des modalités d'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources, exposées dans le présent document,
2. *convenir du financement* des travaux menés par le groupe d'experts pour élaborer une stratégie de mobilisation des ressources sur cinq ans et un programme d'exécution de la stratégie de financement pluriannuelle de la CIPV,
3. *transmettre* au Secrétaire des recommandations ou des suggestions concernant la mobilisation des ressources, avant le 30 juin 2010.

Notes

- [i] En tant que Convention visée par l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, la CIPV reçoit un financement de base de la FAO. Ce dernier représente aujourd'hui moins de la moitié des ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du plan d'activités sur cinq ans de la CMP.
- [ii] Rapport de réunion: analyse des modalités possibles de financement de la CIPV (Groupe de réflexion, 13-14 juin 2005).
- [iii] Rapport de la deuxième session de la CMP (2007).
- [iv] Rapport de réunion: analyse des modalités possibles de financement de la CIPV (Groupe de réflexion, 13-14 juin 2005).
- [v] Informations relatives aux contributions volontaires (CPM 2006/22).
- [vi] Modalités possibles de financement de la CIPV (CPM 2007/6) et rapport de la deuxième session de la CMP.
- [vii] Rapport de réunion: analyse des modalités possibles de financement de la CIPV (Groupe de réflexion, 13-14 juin 2005).
- [viii] Rapport de la deuxième session de la CMP (2007).
- [ix] Rapport de réunion: analyse des modalités possibles de financement de la CIPV (Groupe de réflexion, 13-14 juin 2005).
- [x] Rapport de la deuxième session de la CMP (2007).
- [xi] Planification axée sur des projets pour le Fonds fiduciaire multilatéral de la CIPV (CPM 2008/12/Add.1).
- [xii] Rapport de la quatrième session de la CMP (2009).
- [xiii] Réponse du PSAT à l'Évaluation indépendante des travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de ses arrangements institutionnels (CPM 2008/15).
- [xiv] Rapport de séance: analyse des dispositions possibles de financement de la CIPV (Groupe de réflexion, 13-14 juin 2005).
- [xv] Rapport de la deuxième session de la CMP (2007).
- [xvi] Rapport de la deuxième session de la CMP (2007).
- [xvii] Rapport de séance: analyse des dispositions possibles de financement du Groupe de réflexion de la CIPV (13-14 juin 2005).
- [xviii] Réponse du PSAT à l'Évaluation indépendante des travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de ses arrangements institutionnels (CPM 2008/15).

-
- [xix] Évaluation indépendante des travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de ses arrangements institutionnels (synthèse d'évaluation n° 13 de la FAO: www.fao.org/pbe/pbee/en/index.html).
 - [xx] Rapport de la quatrième session de la CMP (2009).
 - [xxi] Réponse du PSAT à l'Évaluation indépendante des travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de ses arrangements institutionnels (CPM 2008/15).
 - [xxii] Rapport de la troisième session de la CMP (2008).
 - [xxiii] Stratégie de mobilisation des ressources pour la CIPV (CPM 2009/25).
 - [xxiv] Rapport de la quatrième session de la CMP (2009).